

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DU GRAND ANNECY

SEANCE du 4 FEVRIER 2021

Nombre de
membres en
exercice

95

Présents et
représentés

90

L'an deux mil vingt et un

Le quatre du mois de février à dix-huit heures

Le CONSEIL de COMMUNAUTÉ du Grand Anecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt-neuf janvier deux mil vingt et un, s'est réuni Espace Périaz à Seynod en séance Ordinaire sous la Présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Etienne ANDRÉYS, Christian ANSELME, Jacques ARCHINARD, François ASTORG, Olivier BARRY, Isabelle BASTID, Michel BEAL, Alexandra BEAUJARD, Marie BERTRAND, Nicole BLOC, Franck BOGEY, Patrick BOSSON, Bilel BOUCHETIBAT, Stéphane BOUCLIER, Corinne BOULAND, Catherine BOUVIER, Christian BOVIER, Pierre BRUYERE, Karine BUI-XUAN PICCHEDDA, Christel CASSET, Odile CERIATI-MAURIS, Martine COUTAZ, Sandrine DALL'AGLIO, Roland DAVIET, Noëlle DELORME, Joëlle DERIPPE-PERRADIN, Isabelle DIJEAU, Samuel DIXNEUF, David DUBOSSON, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Elizabeth EHRINGER-BATTAREL, Elisabeth EMONET, Chantale FARMER, Gilles FRANÇOIS, Pierre GEAY, Fabien GERY, Anthony GRANGER, Aurélie GUEDRON, Ségolène GUICHARD, Charlotte JULIEN, Frédérique KHAMMAR, Marion LAFARIE, Frédérique LARDET, Christiane LAYDEVANT, Patrick LECONTE, Claire LEPAN, Bruno LYONNAZ, Benjamin MARIAS, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Christian MARTINOD, Pierre-Louis MASSEIN, Antoine de MENTHON, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Philippe MORIN, Magali MUGNIER, Michel MUGNIER-POLLET, Alexandre MULATIER-GACHET, Laure ODORICO, Xavier OSTERNAUD, Gérard PASTOR, Raymond PELLICIER, Gilles REY (suppléant de Marie-Luce PERDRIX), Tony PESSEY, Christian PETIT, Eric PEUGNIEZ, Monique PIMONOW, Christophe PONCET, Agnès PRIEUR-DREVON, Jean-Luc RIGAUT, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Yannis SAUTY, Nora SEGAUD-LABIDI, Bénédicte SERRATE, Thomas TERRIER, Jean-Louis TOÉ, Gilles VIVIAN

Avaient donné procuration

Frédérique BANGUÉ à Jean-Luc RIGAUT, Cécile BOLY à Christian BOVIER, Fabienne GREBERT à François ASTORG, Elisabeth LASSALLE à Raymond PELLICIER, Patricia MERMOZ à Jacques ARCHINARD, Aurélien MODURIER à Xavier OSTERNAUD, Guillaume TATU à Benjamin MARIAS, Olivier TRIMBUR à Didier SARDA

Etaient excusés

Gilles ARDIN, Henri CHAUMONTET, Jean-François GIMBERT, François LAVIGNE-DELVILLE, Philippe MONMONT

Tony PESSEY est désigné en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

Délibération

Date
d'affichage

- 9 FEV. 2021

Déposée en
Préfecture le

- 9 FEV. 2021

PARTENARIAT AVEC MONT-BLANC INDUSTRIES – AVENANT A LA CONVENTION PLURIANNUELLE

Ségolène GUICHARD, rapporteur

1 – Contexte

Au titre de sa politique de développement économique, le Grand Annecy a soutenu le pôle Mont-Blanc Industries dès sa genèse.

Ce soutien a démarré en 2006 par la signature du contrat-cadre du pôle de compétitivité « Arve Industries Haute-Savoie Mont-Blanc » dont le champ d'intervention couvrirait les secteurs du décolletage, de l'usinage, de la mécanique de précision et de la mécatronique.

Pour contribuer à conforter la dynamique de ce pôle de compétitivité et son impact sur le tissu économique local, en 2009, le Grand Annecy a adhéré à l'association « Arve Industries Haute-Savoie Mont-Blanc » qui assurait la gouvernance et l'animation du pôle.

Par la suite, le Grand Annecy a continué d'accompagner le pôle de compétitivité en signant les contrats de performance fixant ses objectifs stratégiques et en accordant des aides spécifiques pour la promotion du Label « Mont-Blanc Excellence Industries ».

En 2014, la marque Mont-Blanc Industries a été créée.

Le 1^{er} mars 2018, l'association « Arve Industries Haute-Savoie Mont-Blanc » absorbe le e-cluster « Auvergne Efficience Industrielle » lui permettant d'élargir son objet à la transformation numérique et son périmètre géographique à l'ensemble de la Région Auvergne Rhône-Alpes. Elle prend alors le nom « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 », désignée « AURA Industrie 4.0 ».

Par la délibération n° 2018 / 148, le Conseil de communauté du Grand Annecy, en date du 29 mars 2018, a décidé de donner son accord à l'adhésion du Grand Annecy à l'association « AURA Industrie 4.0 ».

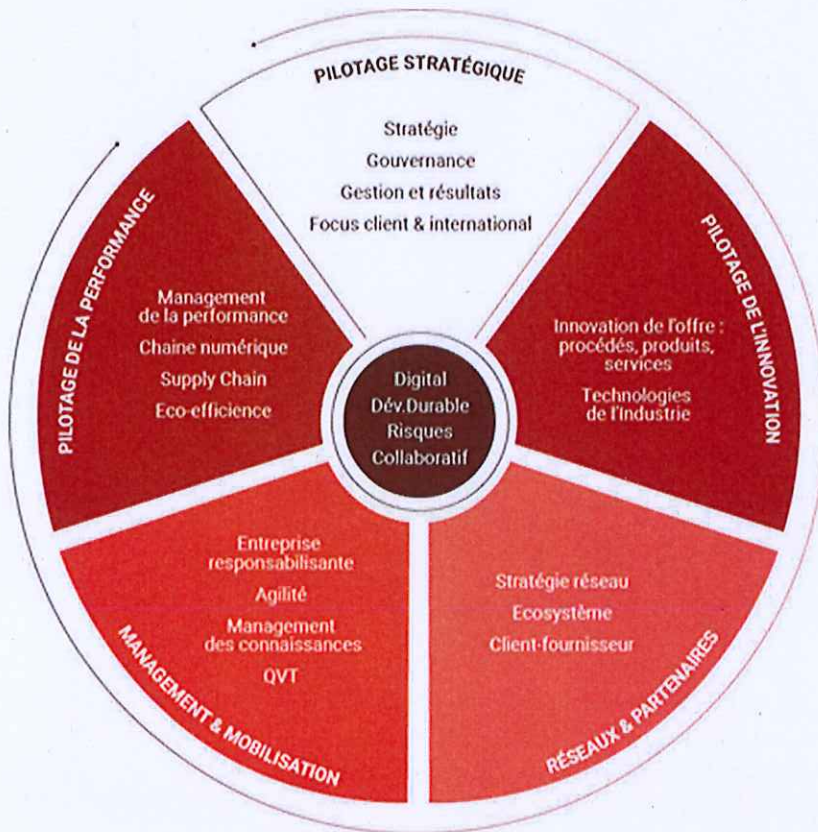
Début 2019, dans le cadre de la phase IV des pôles de compétitivité (2019-2022), le Gouvernement a labellisé le nouveau pôle de compétitivité CIMES (Creating Integrated MEchanical Systems) qui fait suite au rapprochement des pôles Mont-Blanc Industries et ViaMéca. Il ambitionne de répondre aux enjeux de la filière mécanicienne qui est aujourd'hui en pleine mutation (digitale, environnementale et internationale) en accompagnant les entreprises de mécanique et de production industrielle vers l'industrie du futur.

Dans ce contexte, l'association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » prend le nom de « Mont-Blanc Industries » et devient un cluster industriel sur les deux Savoie.

2 – Avenant à la convention de partenariat pluriannuelle

Mont-Blanc Industries met en œuvre, entre autres programmes pour la mutation des entreprises industrielles, le dispositif « Mont-Blanc Excellence Industries », également appelé « Label ». Ce Label est un outil pour promouvoir et renforcer la compétitivité des entreprises industrielles du territoire. Il s'emploie à accélérer le développement des entreprises vers l'industrie du futur, créer une dynamique collective d'excellence et renforcer leur reconnaissance sur la scène nationale et internationale.

L'entrée dans ce dispositif démarre par un diagnostic à 360° dont les cinq thèmes, les principaux critères d'excellence et les indicateurs transversaux sont schématisés ci-dessous.



Compte tenu de l'intérêt de cette action pour le tissu économique local, le Grand Anancy, la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et le Pôle métropolitain du Genevois français ont signé le 16 novembre 2018 une convention de partenariat avec l'ex-association « Auvergne Rhône-Alpes Industrie 4.0 » (remplacée par l'association Mont-Blanc Industries) pour soutenir le déploiement de ce dispositif au titre de leurs compétences dans le champ de l'économie.

Depuis la signature de cette convention, 48 entreprises ou sites ont bénéficié de cet outil dont 9 entreprises sur le territoire du Grand Anancy représentant 10 sites industriels. Dans le contexte de la crise sanitaire liée à la Covid-19, de nombreuses actions d'animation mises en place dans le cadre du Label et réservées habituellement aux labellisés ont été ouvertes à l'ensemble des adhérents de Mont-Blanc Industries (Club Excellence en webinaires...). Cette politique d'ouverture sera conservée notamment pour les webinaires et visites d'entreprises afin que le maximum d'entreprises puisse bénéficier des expertises sur les sujets abordés. Par ailleurs, un COPIIL Label « Mont-Blanc Excellence Industries », piloté par les entreprises, est en cours de montage pour mener une réflexion sur la visibilité et l'évolution de cet outil.

Au vu de ces résultats et considérant que ce dispositif permet aux industries du territoire d'entrer dans une démarche de progrès continu pour aller vers l'excellence industrielle, le Grand Anancy décide de poursuivre son soutien au Label « Mont-Blanc Excellence Industries » pour une durée d'un an.

Ce partenariat s'accompagne de l'attribution d'une subvention de fonctionnement s'élevant à 42 000 €, inscrite au budget primitif 2021. Le mandatement de cette contribution financière sera effectué sur demande écrite de l'association en une seule fois après la signature de l'avenant à la convention initiale qui permettra de formaliser ces modifications. Les pièces justificatives seront à fournir à la clôture de l'exercice de l'association Mont-Blanc Industries.

LE CONSEIL DECIDE :

- d'approuver l'avenant à la convention de partenariat 2018-2020 relative au Label « Mont-Blanc Excellence Industries » à intervenir entre l'association « Mont-Blanc Industries », le Grand Annecy, la Communauté de communes Cluses Arve et Montagnes et le Pôle métropolitain du Genevois français,
- d'autoriser la Présidente à signer ledit avenant ainsi que toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

LA DÉLIBÉRATION A ÉTÉ ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 90

AINSI DELIBERE ont signé au registre la Présidente et les membres présents à la séance,

Pour extrait conforme
Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur Général,

Sébastien LENOIR